



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ABATTOIR
D'OVINS
DURANT LA FETE DE L'AID AL ADHA 2020
SUR LA COMMUNE DE VESTRIC ET CANDIAC

Dans le cadre de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, pour faire face à l'épidémie de covid-19 et au regard des dispositions du décret n°2020-412 du 8 avril 2020, la demande d'autorisation d'exploitation d'un abattoir durant la fête de l'Aïd Al Adha 2020, sur la commune de Vestric et Candiac, sera mise à la disposition du public :

- **du lundi 29 juin 2020 au vendredi 10 juillet 2020 inclus**, sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard à l'adresse suivante: <http://www.gard.gouv.fr> (rubriques : politiques publiques/environnement/installations classées pour la protection de l'environnement/commune de Vestric et Candiac).

Les observations seront transmises exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@gard.gouv.fr

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (cf. date mentionnée ci-dessus), l'horodatage de la messagerie faisant foi.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Vestric et Candiac, Vauvert, Beauvoisin, Uchaud, Vergèze, Codognan, Le Cailar, Bernis et Aubord, ainsi que sur le site de l'abattoir. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard et publié dans le Midi Libre et la Gazette.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur ce projet est le préfet du Gard.

Des renseignements sur ce dossier peuvent être obtenus auprès de M. Lionel CLAPPIER, 361 rue de la Carrierasse - 30640 Beauvoisin, tel : 06 85 80 33 65.